



Conseil économique et social

Distr. générale
5 mai 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 18 d) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie

et à l'environnement : établissements humains

Mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2014/30 du Conseil économique et social. On y trouvera une description des activités menées par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre concertée du Programme pour l'habitat aux niveaux mondial, régional et national.

Ce rapport s'achève par cinq recommandations invitant les États Membres :

- a) À continuer d'accorder toute l'attention voulue au rôle de l'urbanisation dans le développement durable dans le cadre de leurs débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable;
- b) À adopter des approches intégrées qui associent l'ensemble des acteurs clefs et des collectivités locales pour trouver des solutions novatrices propices à la viabilité économique, environnementale et sociale;
- c) À dégager des idées communes sur les villes et les établissements humains dans le cadre des consultations en cours sur les grands problèmes mondiaux, notamment sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, les changements climatiques et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable;
- d) À mettre en place des politiques nationales en matière d'urbanisme ou à renforcer les politiques en vigueur afin d'assurer le développement concerté des établissements urbains de toutes tailles et de tirer pleinement parti de la contribution



que l'urbanisation peut apporter au développement durable;

e) À s'appuyer sur les directives internationales relatives à la planification urbaine et territoriale, que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains a approuvées en avril 2015, pour améliorer les politiques, plans, études et processus de mise en œuvre de façon à promouvoir des établissements humains plus compacts, mieux intégrés et interconnectés qui favorisent la viabilité et la résilience, notamment grâce à des mesures efficaces d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 7 de la résolution 2014/30 du Conseil économique et social.
2. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a continué d'élargir sa collaboration avec les organismes des Nations Unies. Il l'a essentiellement fait au sein des instances suivantes : le Conseil des chefs de secrétariat (CCS) des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses trois piliers que sont le Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion; le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales; le Comité exécutif pour les affaires humanitaires et le Comité permanent interorganisations. ONU-Habitat a continué d'apporter son concours technique à l'établissement de rapports du Secrétaire général et d'autres documents du système des Nations Unies, notamment de documents ayant trait au programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.
3. En dehors du système des Nations Unies, ONU-Habitat a continué de renforcer ses relations avec les partenaires du Programme pour l'habitat, notamment avec des groupes issus de la société civile, le secteur privé, des associations professionnelles et des instituts de recherche et de formation.

II. Activités menées au niveau mondial

4. ONU-Habitat a participé à des activités menées au niveau mondial en collaboration avec un grand nombre d'organismes, fonds et programmes des Nations Unies, de gouvernements et de partenaires, notamment aux préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), à l'établissement d'un document du Comité de haut niveau sur les programmes sur l'urbanisation et le développement durable, à la Campagne urbaine mondiale, à des consultations sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, à des contributions au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration.

A. Activités préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

5. Par sa résolution 66/207, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2016 la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) pour relancer le mouvement mondial en faveur d'une urbanisation durable, qui devrait être consacrée à la mise en œuvre d'un « nouveau programme pour les villes ». L'Assemblée a ensuite décidé qu'Habitat III se tiendrait à Quito dans la semaine du 17 octobre 2016 et que la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence se tiendrait en Indonésie en juillet 2016.

6. Au paragraphe 11 de sa résolution 24/14, le Conseil d'administration d'ONU-Habitat a prié le Secrétaire général de la Conférence d'envisager de mettre en place un mécanisme de coordination à l'échelle du système pour assurer la participation effective et la contribution des organes de l'ONU, notamment des institutions spécialisées et des institutions financières internationales, à toutes les étapes des activités préparatoires et de la Conférence elle-même.

7. La troisième réunion du Comité interorganisations pour la coordination d'Habitat III, créé à Genève en juillet 2013, s'est tenue pendant la septième session du Forum urbain mondial. Une consultation ouverte a également été organisée pendant la première session du Comité préparatoire. Une équipe spéciale des Nations Unies chargée d'Habitat III, constituée pendant le second semestre de 2014, a tenu sa première réunion en janvier 2015. Cette équipe spéciale a établi des documents de réflexion dans lesquels elle a examiné les principaux problèmes et formulé des recommandations à propos des principales problématiques urbaines qui seront examinées dans le cadre des activités préparatoires d'Habitat III. Elle conduit par ailleurs une évaluation des actions en cours au sein du système des Nations Unies, notamment des projets et pratiques en matière de développement urbain durable.

8. Conformément au paragraphe 5 de la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat, et aux dispositions du paragraphe 11 de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale et du paragraphe 9 de la résolution 68/239 de l'Assemblée, des rapports régionaux sont actuellement établis à partir de rapports nationaux ainsi que des connaissances, ressources et données disponibles, en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies et d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes.

B. Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les Programmes chargé d'élaborer un nouveau programme des Nations Unies pour les villes

9. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de présider le groupe de travail du Comité de haut niveau sur les Programmes chargé d'élaborer un nouveau programme des Nations Unies pour les villes, qui a été constitué début juillet 2014. Ce groupe de travail se compose des entités de base du système des Nations Unies ci-après : Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds international de développement agricole (FIDA), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Office des Nations Unies contre la drogue et le Crime (ONUDC), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale du commerce (OMC), Organisation mondiale du tourisme (OMT), Programme alimentaire mondial (PAM),

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Union internationale des télécommunications (UIT), Union postale universelle (UPU) et Université des Nations Unies (UNU).

10. Le groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes a établi un document de travail, auquel il doit encore mettre la dernière main, sous le titre « Urbanization and sustainable development: the United Nations system's input to a New Urban Agenda » (Urbanisation et développement durable : contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes). Ce document a pour principaux objectifs de : a) permettre au système des Nations Unies d'apporter une contribution cohérente aux activités préparatoires d'Habitat III, notamment au document final de la Conférence, qui sera intitulé le « Nouveau programme pour les villes »; b) veiller à la cohérence des politiques et à la coopération aux fins de la mise en œuvre des aspects du programme de développement et du document final d'Habitat III liés aux cités et établissements humains durables; c) définir un cadre dans lequel les organismes des Nations Unies puissent montrer leurs travaux sur les questions urbaines.

11. Ce document évoque les problèmes que posent les modes d'urbanisation modernes et les opportunités que l'urbanisation offre aux fins du développement durable. Il définit 8 principes directeurs et 10 grands moyens d'action visant à induire des changements en profondeur allant dans le sens d'une urbanisation durable. Ces principes et moyens d'action, qui seront soumis pour examen au Comité de haut niveau sur les programmes puis au CCS, pourraient être inscrits dans le nouveau programme pour les villes qui devrait être mis au point à l'issue d'Habitat III.

12. Le groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes a également proposé que le CCS publie une déclaration conjointe sur l'urbanisation et le développement durable lors d'Habitat III. Cette proposition a été acceptée par le Comité à sa vingt-neuvième session (tenue les 11 et 12 mars 2015) mais, à l'heure où le présent rapport a été établi, elle n'avait pas encore été approuvée par le CCS. Le groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes travaille en outre à la formulation d'une proposition de partenariat thématique dans le domaine de l'urbanisation.

C. Campagne urbaine mondiale

13. Lancée en mars 2010 à la cinquième session du Forum urbain mondial, la Campagne urbaine mondiale, qui n'était au départ qu'un réseau d'échange de connaissances, s'est imposée comme une cellule de réflexion plus structurée, qui a beaucoup gagné en légitimité et rassemble un nombre bien plus grand de partenaires.

14. La Campagne regroupe actuellement plus de 75 partenaires et membres, dont d'importants groupes d'intérêts et fédérations d'organisations de portée mondiale. Ses partenaires apportent une contribution capitale à ONU-Habitat et à l'organisation d'Habitat III en faisant connaître les problèmes liés à l'urbanisation et les solutions susceptibles d'y être apportées en général. Les partenaires de la Campagne contribuent aussi à disséminer plus largement les messages importants.

15. Depuis la tenue de la sixième session du Forum urbain mondial, à Naples, en septembre 2012, et le lancement du « Manifeste pour la ville : l'avenir urbain que nous voulons », la Campagne urbaine mondiale a pris une part active aux préparatifs d'Habitat III. Les partenaires ont reconnu qu'Habitat III revêtait une importance stratégique pour valoriser le programme pour les villes dans le monde.

16. Au cours de la période considérée, des réunions ont été organisées dans le cadre de la Campagne urbaine mondiale pour faciliter les consultations entre les parties prenantes et aider celles-ci à dégager des consensus, définir et repérer les meilleures pratiques susceptibles de concourir à la mise en œuvre du nouveau programme pour les villes, et appuyer les campagnes urbaines nationales ainsi que les activités de communication et de sensibilisation lancées pour contribuer aux préparatifs nationaux d'Habitat III.

17. Un document consensuel sur « La ville nous avons besoin » (vision d'une ville pour le XXI^e siècle), qui a été établi en septembre 2013 par le groupe de travail sur Habitat III créé par le Comité directeur de la Campagne urbaine mondiale, a été présenté à New York en mars 2014 par les principaux partenaires, dont l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les villes et les changements climatiques, Michael R. Bloomberg, en collaboration avec la Fondation Ford. Dans le cadre du processus lancé avec la publication de ce document en vue de la tenue d'Habitat III, un campus des penseurs urbains a été organisé à l'initiative d'ONU-Habitat à Caserte (Italie), en octobre 2014.

D. Programme de développement pour l'après-2015 et urbanisation durable

18. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a continué de participer activement à la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015 en veillant à ce que les gouvernements, organismes du système des Nations Unies et autres parties prenantes reçoivent des informations adéquates sur le rôle de l'urbanisation dans le développement durable pour donner une place suffisante à l'urbanisation durable

19. Faisant fond sur leur participation à l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, ONU-Habitat et le PNUE ont tous deux prêté un appui technique au Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale chargé des objectifs de développement durable, dirigeant les travaux d'un groupe de plus de 15 institutions des Nations Unies sur le thème des villes et des établissements humains durables. À ce titre, ils ont supervisé la définition des cibles et indicateurs proposés pour appuyer les travaux du Groupe de travail ouvert.

20. ONU-Habitat a également continué de participer aux activités du Groupe thématique du Réseau des solutions pour le développement durable chargé des villes durables et de collaborer avec l'Équipe spéciale mondiale des collectivités locales et régionales, ainsi qu'avec la coalition *Communitas* pour la viabilité des villes et des régions.

21. En sa qualité de Vice-Président d'ONU-Eau, ONU-Habitat a également participé aux consultations tenues aux fins de la définition des objectifs du

développement durable et au débat consacré à la question de l'eau et de l'assainissement dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

22. Après plus d'un an de débats et de négociations, à sa treizième et dernière séance, le Groupe de travail ouvert a adopté par acclamation, le 19 juillet 2014, une proposition sur les objectifs et cibles du développement durable, qui porte notamment sur l'objectif 11, intitulé « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (voir A/68/970 et Corr.1).

E. Mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

23. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a participé activement au mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, surtout au titre du projet n° 2 du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée. Le Directeur exécutif d'ONU-Habitat a présidé le forum sur les données d'expérience et les meilleures pratiques des municipalités et des collectivités territoriales en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, qui s'est tenu lors de la Conférence sur les changements climatiques à Bonn (Allemagne), en juin 2014. ONU-Habitat a contribué à la première Journée des villes organisée lors d'une conférence de ce type. ONU-Habitat a également participé :

a) À la sixième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée, tenue à Bonn (Allemagne) en octobre 2014;

b) À la vingtième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Lima en décembre 2014;

c) À la huitième partie de la deuxième session du Groupe de travail spécial de la plateforme de Durban pour une action renforcée, tenue à Genève en février 2015. ONU-Habitat participe en outre aux travaux du Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes chargé des changements climatiques.

24. En décembre 2014, ONU-Habitat a lancé une initiative multipartite en vue d'élaborer les lignes directrices de plans d'action des villes face aux changements climatiques, la date de lancement de la version 1.0 étant prévue pour décembre 2015, à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Paris. Parmi les activités organisées au cours de la période considérée, une réunion de partenaires s'est notamment tenue à la vingtième session de la Conférence des Parties, à Lima, en décembre 2014, et un groupe d'experts s'est réuni à Oslo, en mars 2015. À ce jour, les organismes des Nations Unies qui ont collaboré aux travaux sont notamment le PNUE, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

F. Débat du Conseil économique et social sur l'intégration

25. Le tout premier débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration s'est tenu à New York du 27 au 29 mai 2014. Il était organisé par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en collaboration avec ONU-Habitat et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, et avec l'appui de l'organisation Cités et gouvernements locaux unis. Il portait sur l'urbanisation durable et visait à examiner comment l'urbanisation pourrait permettre d'intégrer efficacement les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. Habitat III a occupé une place de premier plan dans ce débat.

26. Les participants ont conclu que l'urbanisation pouvait servir de levier pour instaurer et promouvoir un développement durable. Pour ce faire, il faudrait adopter une stratégie intégrée mobilisant l'ensemble des principaux intéressés afin de trouver des solutions novatrices propices à la viabilité économique, environnementale et sociale.

27. Comme indiqué dans le résumé de ce débat, non seulement les conclusions de ce dernier pourraient alimenter le débat de haut niveau du Conseil économique et social, y compris le forum politique de haut niveau pour le développement durable, mais elles pourraient également constituer la contribution du Conseil à la Conférence Habitat III qui se tiendra en 2016.

G. Sommet mondial sur l'action humanitaire

28. ONU-Habitat a contribué aux activités préparatoires du Sommet mondial sur l'action humanitaire qui doit se tenir à Istanbul (Turquie) en mai 2016. En particulier, il a dirigé les consultations sur les questions urbaines, en étroite collaboration avec le secrétariat du Sommet mondial sur l'action humanitaire, le Comité international de secours et le Ministère du développement international du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces actions témoignent de l'importance que le Secrétariat donne à la réforme du système d'action humanitaire en place pour mieux faire face aux crises humanitaires dans les villes en tenant compte de leur complexité.

III. Activités au niveau régional

29. ONU-Habitat a collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies pour aider à organiser des réunions ministérielles régionales sur l'habitat et le développement urbain ou y contribuer. Il a coopéré étroitement avec deux banques régionales de développement pour promouvoir la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

A. Réunions ministérielles régionales

30. La cinquième session de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur le logement et le développement urbain, qui s'est tenue à Séoul du 3 au 5 novembre 2014, avait pour thème l'égalité des chances sur la voie du développement durable.

Les ministres ont adopté la Déclaration de Séoul, dans laquelle ils ont notamment souligné les liens existant entre urbanisation durable et développement durable, sont convenus de la nécessité de définir un objectif de développement urbain durable et de formuler le nouveau programme pour les villes lors d'Habitat III, et ont décidé d'intensifier leur collaboration et coopération dans la région pour rendre les villes et les établissements humains intégrés, ouverts à tous, durables et résilients. Les ministres ont également décidé d'élaborer et d'appliquer des politiques nationales innovantes favorisant la participation de tous et l'équité de l'aménagement urbain, du développement urbain et de l'expansion des infrastructures.

31. ONU-Habitat a continué de participer régulièrement aux réunions du Conseil ministériel de la Ligue des États arabes sur le logement et les travaux de construction et à celles de son comité consultatif technique. ONU-Habitat et la Ligue des États arabes ont également créé un comité conjoint comprenant également des représentants des États arabes pour faciliter l'élaboration d'une stratégie du logement et du développement urbain pour les pays arabes. Les deux organisations collaborent également à la création et au lancement du Forum ministériel des pays arabes sur le logement et le développement urbain, qui devrait se réunir en Égypte en 2015. La Ligue des États arabes sera un partenaire régional essentiel dans les préparatifs d'Habitat III.

32. ONU-Habitat a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine, dans le cadre du Programme urbain pour l'Afrique, notamment d'une initiative des Présidents ghanéen et nigérian visant à faire de l'urbanisation une force de changement qui contribue au développement de l'Afrique dans le contexte de l'Agenda 2063 et à renforcer la participation du continent à la réalisation des objectifs d'étape mondiaux du programme de développement pour l'après-2015, d'Habitat III et des objectifs de développement durable, entre autres.

33. Dans ce contexte, ONU-Habitat a prêté appui au Comité technique spécialisé de l'Union africaine chargé du service public, des collectivités locales, de l'urbanisation et de la décentralisation à la réunion que celui-ci a tenue fin mars 2015. Il a organisé une manifestation parallèle, à laquelle a participé le Président de la Commission de l'Union africaine, sur le rôle de l'urbanisation de l'Afrique dans la transformation structurelle du continent. Le Président de l'Union africaine a accepté la demande d'ONU-Habitat tendant à ce que le thème de l'urbanisation de l'Afrique soit examiné lors des prochains sommets des chefs d'État et de gouvernement de l'Union.

34. ONU-Habitat a continué de collaborer avec l'assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes et avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) pour établir un rapport sur l'évaluation de la pénurie de logements dans la région. La version finale du rapport a été présentée à la vingt-troisième réunion des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Mexico en août 2014. ONU-Habitat a continué de prêter appui au Bureau et au Secrétariat technique des ministres et hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes pour les aider à arrêter leur programme technique.

B. Coopération avec les institutions financières régionales

35. ONU-Habitat a signé, en septembre 2014, un accord de coopération avec la Banque africaine de développement en vue de mener des activités conjointes dans le domaine du logement.

36. La Société andine de développement fait partie de la coalition qui appuie l'Initiative d'ONU-Habitat pour la prospérité des villes, dans 17 agglomérations de Colombie et en est le principal bailleur de fonds dans cinq agglomérations du Brésil, de l'Équateur, du Panama et du Pérou. L'Institut du Fonds national du Mexique pour le logement des travailleurs et le Gouvernement mexicain ont quant à eux apporté un soutien essentiel à l'Initiative pour la prospérité des villes dans 130 agglomérations.

37. ONU-Habitat a également travaillé avec la Banque interaméricaine de développement, par l'intermédiaire de Cities Climate Finance Leadership Alliance. La Banque a été représentée à la septième session du Forum urbain mondial et à une réunion du Comité consultatif de l'Initiative d'ONU-Habitat sur les villes et les changements climatiques.

IV. Activités thématiques aux niveaux national et infranational

38. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a coopéré avec des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires pour mener des activités, notamment des projets opérationnels, aux niveaux national et infranational dans les domaines thématiques suivants : législation urbaine, terres et gouvernance; urbanisme et aménagement urbains; économie urbaine et finances municipales; services urbains de base; logement et assainissement des taudis; réduction des risques et relèvement; recherche et renforcement des capacités; prise en compte de la problématique hommes-femmes et autonomisation des femmes.

A. Législation urbaine, terres et gouvernance

39. La FAO et ONU-Habitat ont continué de travailler ensemble à l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO a approuvées en 2012. Ils continuent de travailler conjointement à l'application de ces directives dans les villes et à les intégrer dans les travaux du Réseau mondial d'outils fonciers d'ONU-Habitat et à la programmation de la FAO à tous les niveaux. Ils ont également participé à l'analyse de la corrélation existant entre sécurité des droits fonciers et sécurité alimentaire pour rationaliser les activités qui sont menées en faveur de la sécurité alimentaire au moyen des outils fonciers mis au point par ONU-Habitat dans le cadre du Réseau mondial.

40. ONU-Habitat et ONU-Femmes ont collaboré à une initiative conjointe sur la sécurité des droits fonciers pour définir les formules foncières qui fonctionnent le mieux, dans la continuité des droits fonciers, pour les différentes catégories socioéconomiques de femmes. Le Bureau des Nations Unies pour les services

d'appui aux projets a également continué de fournir un appui essentiel à ONU-Habitat aux fins de la réalisation du programme du Réseau mondial d'outils fonciers.

41. ONU-Habitat a poursuivi son étroite collaboration avec le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones. Un membre du Forum permanent a participé à la table ronde sur les questions autochtones et les villes à la septième session du Forum urbain mondial, tenu en avril 2014, et ONU-Habitat a participé à la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui s'est tenue en septembre 2014.

42. ONU-Habitat s'efforce, en collaboration avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), de renforcer la sécurité d'occupation des terres et d'accès aux ressources naturelles en Afrique orientale et australe dans le cadre d'un accord sur trois ans qu'il a conclu avec le Fonds pour mettre au point et intégrer des outils et approches en faveur des pauvres afin d'assurer la prise en compte des droits fonciers et des droits d'accès aux ressources naturelles dans les programmes de gestion des ressources naturelles du Fonds. Les deux organisations participent aussi à la mise en œuvre conjointe de projets sur la sécurité d'occupation des terres en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Mozambique et en Ouganda.

43. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a rétabli sa Section urbaine pour renforcer ses travaux sur l'urbanisation en tant que facteur clef de la transformation structurelle de l'Afrique. Dans le cadre du mémorandum d'accord signé entre ONU-Habitat et la CEA en 2012, ONU-Habitat a continué d'apporter son soutien au Consortium pour l'Initiative sur les politiques foncières, qui bénéficie également de l'appui de la Banque africaine de développement et de la Commission de l'Union africaine. ONU-Habitat, qui fait partie du comité directeur de l'Initiative, a dirigé le volet consacré au renforcement des capacités pour la gouvernance foncière, qui vise à aider les États membres à donner suite à la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptée par les Chefs d'État de l'Union africaine en 2009.

44. La CESAP et ONU-Habitat ont également lancé une initiative sur la sécurité des droits fonciers pour la région Asie-Pacifique. Ils ont également mené des consultations multipartites, en partenariat avec la FAO et la Fédération internationale des géomètres. De plus, avec l'appui de la CESAP, ONU-Habitat renforcera les capacités des partenaires du Programme pour l'habitat pour que ceux-ci puissent se concerter sur l'action à mener et participer aux programmes menés dans la région Asie-Pacifique afin d'atteindre les objectifs d'étape mondiaux.

45. Les deux organisations ont notamment fourni un appui technique et financier au secrétariat de l'Initiative sur les politiques foncières dans le cadre des préparatifs et de la tenue de la Conférence inaugurale sur les politiques foncières en Afrique qui s'est tenue à Addis-Abeba en novembre 2014. La Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat a assisté à la séance d'ouverture de la Conférence, au cours de laquelle elle a mis en lumière le rôle de la terre dans la transformation de l'Afrique et en quoi le partenariat entre le Réseau mondial d'ONU-Habitat et l'Initiative sur les politiques foncières pouvait contribuer à la réalisation de cet objectif.

46. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, à sa vingt-deuxième session, et le Conseil d'administration d'ONU-Habitat, à sa vingt-quatrième session, ont adopté des résolutions complémentaires sur l'action pour des

viles plus sûres, en particulier en ce qui concerne le renforcement des directives relatives à la mise en œuvre de programmes de prévention de la criminalité au niveau local et l'élaboration, à l'échelle du système des Nations Unies, de directives relatives à l'action pour des villes plus sûres. En outre, des documents de projet conjoints ont été établis sur la surveillance de la sécurité dans les villes d'Afrique et d'Amérique latine en 2016 et 2017. Un autre document de programme conjoint sur l'amélioration de la sécurité dans les villes, qui vise à aider les États membres et à faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, est en cours de préparation, en collaboration avec la Banque mondiale.

47. ONU-Habitat a travaillé avec le Groupe de coordination et de conseil sur l'état de droit du Secrétariat pour déterminer comment contribuer à faire de l'intégration des droits de l'homme et de l'état de droit une question transversale dans toutes les organisations; comment promouvoir la coopération à l'échelle du système sur l'état de droit et les questions relatives aux droits de l'homme, y compris les détachements de personnel; et comment concevoir des approches communes en matière de ressources et d'administration.

48. ONU-Habitat est membre du Comité consultatif du Groupe de la Banque mondiale sur le cadre d'analyse de la gouvernance foncière, et les deux organisations ont continué de collaborer pour appliquer ce cadre à l'échelon national.

49. Le Réseau mondial d'outils fonciers d'ONU-Habitat a par ailleurs participé, aux côtés de la Banque mondiale, du PNUD et de l'Initiative sur les politiques foncières à l'élaboration d'indicateurs fonciers mondiaux (Global Land Indicator Initiative – GLII) pour permettre une harmonisation des actions dans le domaine de la sécurité des droits fonciers et de la gouvernance foncière. Ces indicateurs ont été utilisés dans le cadre d'une campagne d'information sur la poursuite des objectifs pour le développement durable menée par une coalition de la société civile regroupant 25 organisations sous les auspices d'Oxfam et du Réseau des solutions pour le développement durable. Un consensus technique et politique s'est dégagé autour du projet d'élaboration d'indicateurs fonciers mondiaux auquel d'autres grandes institutions telles que l'Initiative sur les politiques foncières, le PNUD et l'Université de Greenwich (Royaume-Uni) ont accepté de participer.

50. En collaboration avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PNUE, ONU-Habitat a révisé le programme du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits fonciers pour permettre l'élaboration d'une note d'orientation sur les terres et les conflits, afin de promouvoir l'adoption d'une approche plus pertinente et adaptée des situations de conflit foncier.

51. ONU-Habitat a également travaillé avec la Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant que composante du droit à un niveau de vie suffisant et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte, et, avec le HCR, sur le programme de défense du droit à un logement adéquat et le régime de propriété foncière. Le Conseil des droits de l'homme a salué officiellement les fruits de cette collaboration et encouragé les États à tenir compte de ces directives pour planifier et appliquer des mesures qui améliorent la sécurité des droits fonciers des pauvres des villes (voir la résolution 25/17 du Conseil des droits de l'homme).

52. ONU-Habitat a travaillé avec le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale pour élaborer une approche de l'administration des biens fonciers adaptée au but poursuivi, qui a trouvé place dans la Déclaration de Beijing sur le développement durable et l'information géospatiale, adoptée au troisième Forum des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui s'est tenu à Beijing en octobre 2014.

53. ONU-Habitat a participé à l'organisation des consultations sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau local, en collaboration avec le PNUD, au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement, et avec l'Équipe spéciale mondiale des autorités locales et régionales pour le programme de développement pour l'après-2015 en vue d'Habitat III. Les gouvernements de l'Équateur, du Ghana et de l'Italie ont conjointement organisé un processus consultatif qui a comporté 13 consultations nationales, 6 dialogues régionaux, 4 dialogues internationaux et un cyber-débat. Le rôle essentiel que jouent les autorités locales et régionales dans le développement a été mis en évidence tout au long de ce processus, qui a abouti à l'émergence d'une coalition stratégique mondiale de partenaires, dont des gouvernements et des administrations locales, des groupes de la société civile et des organismes des Nations Unies, déterminés à œuvrer ensemble à la réalisation du programme de développement pour l'après-2015 au niveau local.

B. Planification et aménagement du milieu urbain

54. ONU-Habitat a continué de participer, au plus haut niveau, aux activités du Groupe de gestion de l'environnement et, dans le domaine technique, aux activités des Groupes de gestion des questions relatives à la biodiversité et à l'économie verte. Lorsqu'il s'est réuni en septembre 2014, le Groupe de gestion de l'environnement s'est penché sur l'élaboration possible d'une stratégie environnementale à l'échelle du système des Nations Unies, les progrès de la réduction des émissions de carbone dans tout le système et la nécessité de réévaluer les objectifs du Groupe suite à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

55. Depuis le milieu de l'année 2014, ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de l'ONU. L'organisation a participé à la vingt-huitième session ministérielle de la CESAO tenue à Tunis en septembre 2014 et à la réunion d'un groupe d'experts sur le développement social inclusif dans la région arabe tenu à Beyrouth en novembre 2014, qui ont permis de mieux comprendre le rôle des villes dans la promotion de l'intégration sociale et spatiale. En outre, ONU-Habitat a apporté son concours à la rédaction du chapitre sur la durabilité urbaine d'un rapport de la CESAO sur le développement durable dans la région arabe. La CESAO participera à la dernière phase de l'élaboration de la stratégie arabe pour le logement et le développement durable, élaborée par ONU-Habitat, et dirigera également les préparatifs d'Habitat III dans la région.

56. En mars 2013, les Directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat ont discuté de la collaboration entre leurs deux organisations et envisagé des moyens de renforcer leur entente et de mener des programmes conjointement. C'est ainsi que le Partenariat pour des villes plus vertes a été lancé lors du Forum urbain mondial en

avril 2014, avec les trois priorités suivantes : a) la résilience et l'efficacité énergétique des villes; b) les transports durables et l'écomobilité; et c) la gestion des déchets et des eaux usées.

57. S'agissant des villes résilientes et économes en ressources, le premier domaine prioritaire, ONU-Habitat et le PNUE mettent l'accent sur trois sous-domaines : l'adaptation reposant sur les écosystèmes urbains; le flux intégré des ressources; et la limitation de l'étalement urbain. S'agissant des transports durables et de l'écomobilité, ONU-Habitat oriente les travaux en matière d'urbanisme pour aider les villes à éviter des modes de transports non durables. Les deux organisations, en collaboration avec la Banque mondiale, ont également facilité la formation du secrétariat du Forum pour des transports durables en Afrique, dont la première réunion d'experts et la première conférence ministérielle se sont tenues à Nairobi, en octobre 2014.

58. En 2014, ONU-Habitat a aidé le Cabinet du Secrétaire général à mettre au point plusieurs initiatives multipartites consacrées aux villes, dans le cadre des préparatifs du Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenu le 23 septembre 2014, à New York. Le Secrétaire général a demandé au Directeur exécutif d'ONU-Habitat de diriger les travaux consacrés aux villes en préparation du Sommet. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les villes et les changements climatiques, Michael Bloomberg, a codirigé ces travaux.

59. L'objectif était de mettre au point un ensemble d'initiatives multipartites visant à appuyer la lutte contre les changements climatiques dans les zones urbaines. Les quatre initiatives de ce type lancées à l'époque et dont ONU-Habitat fait partie sont : a) le Pacte des maires (avec la Banque mondiale); b) l'Alliance des villes pour le leadership dans le financement de l'action climatique (avec la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial); c) l'initiative pour la mobilité électrique dans les villes (avec la Société financière internationale); et d) l'initiative pour l'accélération de la résilience des villes (avec le secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la Banque mondiale).

60. ONU-Habitat a donné des conseils au titre de plusieurs initiatives sur les changements climatiques menées par d'autres organisations. Aux côtés de la Banque mondiale et du PNUE, ONU-Habitat est membre du Comité consultatif du Protocole mondial pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'une agglomération. En outre, en août 2014, ONU-Habitat et d'autres organismes des Nations Unies ont participé à des réunions consultatives avec le Fonds pour l'environnement mondial, sur son projet pilote d'approche intégrée pour des villes durables, et, en mars 2015, avec la Banque mondiale pour son programme de certification de spécialiste de la planification des activités d'adaptation aux changements climatiques. En septembre 2014, avec le PNUE, ONU-Habitat a fourni des conseils au Réseau de recherche sur les changements climatiques en milieu urbain.

61. Le Comité consultatif externe de l'Initiative sur les villes et les changements climatiques d'ONU-Habitat s'est réuni deux fois au cours de la période considérée : en avril 2014 à Medellín (Colombie) et en mars 2015 à Oslo. Entre autres, des représentants de la Banque mondiale, du PNUE, du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et de l'Alliance des villes ont participé à une ou deux réunions.

62. Le Centre des Nations Unies pour le développement régional et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ont contribué à l'élaboration des lignes directrices internationales d'ONU-Habitat sur la planification urbaine et territoriale. Ces lignes directrices fournissent un cadre mondial pour l'amélioration des politiques, plans, études et processus de mise en œuvre au niveau mondial de façon à promouvoir des villes et territoires plus compacts, favorisant l'intégration sociale, mieux intégrés et interconnectés, qui contribuent au développement urbain durable.

63. Au Myanmar, ONU-Habitat et le PNUE collaborent actuellement à la mise en œuvre du programme de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, que finance l'Union européenne, au titre de son programme général qui porte le même nom.

64. ONU-Habitat et l'UNESCO élaborent un programme conjoint pour la préservation du patrimoine urbain et la réhabilitation des quartiers historiques, qui inclut les espaces publics, de manière à intégrer une approche sociale et humaine à la revitalisation durable et préserver le patrimoine et l'identité culturels.

C. Économie urbaine et finances municipales

65. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat, la Banque de développement de l'Amérique latine et la CESAP ont collaboré avec les villes et les autorités nationales en vue de renforcer la recherche et les ressources consacrées à l'économie urbaine. Six études de cas de villes (Nairobi et Cape Town, en Afrique; Dili, au Timor-Leste; Hô Chi Ming, en Asie; et Quito et Lima en Amérique latine) ont contribué à mieux appréhender la transformation économique spatiale et structurelle des économies urbaines.

66. ONU-Habitat a apporté une assistance technique et politique au Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la jeunesse. En septembre 2014, l'organisation a lancé et soutenu la mission de l'Envoyé à Mogadiscio, où celui-ci a fortement contribué à faire connaître les problèmes que connaissent les jeunes dans le pays. Une réunion de donateurs a été organisée sous les auspices du Coordonnateur résident des Nations Unies pour la Somalie afin de renforcer l'engagement de la communauté internationale en faveur des programmes pour les jeunes en Somalie.

67. L'Envoyé pour la jeunesse a également participé aux manifestations parallèles organisées par ONU-Habitat pendant la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, qui a eu lieu à New York, en mars 2014, et à la réunion parallèle sur l'exploitation du potentiel des espaces publics urbains pour les femmes et les jeunes, organisée durant la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue à New York, en septembre 2014.

68. ONU-Habitat a également contribué à l'organisation du premier Forum mondial sur les politiques en faveur de la jeunesse, organisé par le Bureau de l'Envoyé pour la jeunesse, en partenariat avec le Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et d'autres organismes des Nations Unies, en octobre 2014. Au cours de ce Forum, l'agence a organisé des réunions de fond sur l'urbanisation durable, la jeunesse et la période d'après conflit.

69. En Somalie, les capacités des administrations locales en matière de gestion des finances municipales ont été renforcées dans le cadre du Programme commun des Nations Unies sur la gouvernance locale et la décentralisation des services, avec l'assistance technique d'ONU-Habitat. En conséquence, sept districts (Hargeisa, Borama, Berbera Gabiley, Sheikh, Odweine et Buroa) dans le Somaliland et six districts (Garowe, Qardo, Bosasso, Bander Beyla, Eyl et Jariiban) dans le Puntland ont vu leurs recettes municipales augmenter.

70. En outre, une base de données des biens et des bâtiments reposant sur un système d'information géographique a été créée et maintenue. Les 13 districts du Somaliland et du Puntland ont augmenté les recettes provenant de l'impôt sur les bâtiments et les biens, représentant 15 à 25 % du montant total des recettes générées dans chaque district, compte tenu d'un taux de recouvrement de 50 à 85 %.

D. Services urbains de base

71. Au cours de la période considérée, ONUSIDA et ONU-Habitat ont publié un rapport sur le VIH dans les villes, qui avait pour objet de faire un tour d'horizon de la pandémie de VIH dans les zones urbaines des pays en développement, en mettant en évidence les différences au sein des villes, et d'introduire un cadre de programmation pour l'action des villes. En décembre 2014, des maires de France et des représentants d'ONUSIDA et d'ONU-Habitat, notamment, ont participé à une réunion au cours de laquelle ils ont adopté la Déclaration de Paris « Mettre fin à l'épidémie de Sida : les villes s'engagent – Pour atteindre les objectifs 90-90-90 d'ici à 2020 ».

72. Lors du Sommet sur le climat, le 22 septembre 2014, ONU-Habitat a collaboré avec le Département des affaires économiques et sociales et d'autres partenaires, dont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), au lancement d'une initiative pour la mobilité électrique dans les villes. Cette initiative a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre en encourageant l'adoption généralisée de la mobilité électrique dans les zones urbaines. On compte ainsi que d'ici à 2030, les véhicules électriques à usage individuel auront capté 30 % de parts du marché. ONU-Habitat collabore également avec d'autres organismes, y compris des organismes des Nations Unies, en tant que membre du groupe de travail technique créé pour aider le groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur les systèmes de transport durables.

73. ONU-Habitat appuie l'exécution de deux projets financés par le FEM en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, où le PNUE est l'agent d'exécution du FEM et ONU-Habitat un partenaire d'exécution. Le premier projet est axé sur les systèmes de transports durables en Éthiopie, au Kenya et en Ouganda, et le deuxième sur la promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments en Afrique de l'Est. L'objectif est d'intégrer des mesures d'efficacité énergétique dans les politiques de construction et de financement du logement.

74. En mai 2014, ONU-Habitat a participé au premier Forum annuel sur l'énergie durable pour tous, dans le cadre d'une manifestation parallèle sur l'utilisation de l'énergie durable dans les villes, organisée conjointement par ONU-Habitat, le PNUE et ONU-Énergie. L'organisation a également activement participé au débat sur les objectifs de développement durable pour l'après-2015, notamment les objectifs relatifs à l'énergie, dans le cadre du programme ONU-Énergie.

75. ONU-Habitat a continué de participer aux activités d'ONU-Eau et a joué un rôle clef dans l'équipe de travail sur la gestion des eaux usées. L'agence a également contribué à l'exposé de principes d'ONU-Eau sur un objectif mondial pour l'eau intitulé « A post 2015 objectif global for water : synthesis of key findings and recommendations from UN-Water », au rapport analytique d'ONU-Eau sur la gestion des eaux usées », publié en février 2015 et au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, « L'eau pour un monde durable », publié en mars 2015. Dans le cadre d'ONU-Eau, ONU-Habitat travaille également avec le PNUE, l'OMS et d'autres agences de l'ONU pour établir un mécanisme de surveillance intégré de l'eau et de l'assainissement au titre des objectifs de développement durable.

76. ONU-Habitat et le PNUE sont aussi coprésidents du Comité directeur de l'Initiative mondiale sur les eaux usées. Un cadre de surveillance unifié pour l'après-2015 est actuellement mis en place avec l'appui de l'Agence suisse pour le développement et la coopération.

E. Logement et assainissement des bidonvilles

77. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a conclu un partenariat avec le FNUAP dans le domaine de l'assainissement des bidonvilles et de la santé maternelle. L'accent est mis sur la collaboration au titre de projets communautaires axés sur la santé, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'épanouissement des jeunes. L'objectif est de voir comment l'assainissement des bidonvilles influe sur l'amélioration de la santé maternelle, et d'élaborer conjointement des mesures ciblées en vue de l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, les jeunes mères étant privilégiées. Quatre pays pilotes ont été sélectionnés : le Kenya, le Nigéria, Sri Lanka et le Myanmar.

78. S'agissant du programme participatif d'amélioration des taudis et des bidonvilles mis en œuvre dans 35 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ONU-Habitat continue d'en intégrer les principes et priorités dans les activités des équipes de pays des Nations Unies. Vingt-cinq pays ont d'ores et déjà intégré le programme dans leurs plans-cadres pour l'aide au développement. Ainsi, au Togo et au Lesotho, la collaboration avec le PNUD est étroite; celui-ci finance une autre étude sur le logement en faveur des pauvres. En Côte d'Ivoire, le programme participatif a été intégré dans le programme d'urbanisation et le PNUD et ONU-Habitat échangent des méthodes d'urbanisation sans exclusive par des programmes concertés d'assainissement des bidonvilles.

79. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, ONU-Habitat a continué d'aider l'UNICEF dans ses activités d'assainissement des bidonvilles à Karachi, au titre du programme de l'UNICEF pour l'éradication de la poliomyélite au Pakistan, qui lui-même s'inscrit dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite. À l'avenir, les programmes concertés d'assainissement des bidonvilles, mettant l'accent sur la réduction de la prévalence de la poliomyélite, se poursuivront au-delà de Karachi dans d'autres villes de la province du Sind.

80. ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ont collaboré à l'établissement d'un rapport sur la mesure du déficit de logements dans la région de l'Amérique latine. Les principales conclusions de ce rapport ainsi que des études de cas ont été présentées à la

septième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenu à Medellín (Colombie), en avril 2014.

81. Tout au long de l'année 2014, ONU-Habitat, en collaboration avec le PNUD, a également apporté son assistance au Gouvernement du Bangladesh, dans le cadre du programme de partenariats urbains pour la réduction de la pauvreté, mis en place dès 2008. En 2014, mettant l'accent sur la facilitation d'une bonne gouvernance locale grâce à la participation des populations, ONU-Habitat a élargi l'assistance technique qu'il apporte au Ministère des administrations locales, du développement rural et des coopératives ainsi qu'au PNUD afin d'associer 24 conseils municipaux et municipalités et quelque 5 330 groupes concentrés dans des implantations spontanées, soit 388 900 ménages, en majorité dirigés par une femme. Cette aide est axée plus particulièrement sur le renforcement des capacités des autorités locales d'établir des liens avec les populations afin de négocier la sécurité d'occupation et la réaffectation des terres. Pour explorer de nouvelles voies de coopération entre les pouvoirs publics et les populations au titre de l'assainissement des bidonvilles, des initiatives ont pour but d'intégrer dans le système local de planification, de budgétisation et de développement des villes différents groupes vivant dans des implantations spontanées urbaines et périurbaines.

82. La CEPALC a également contribué à l'établissement du plan de travail pour la formulation de la politique nationale de la Colombie relative au réseau des villes ainsi qu'au renforcement de l'Association des villes colombiennes. ONU-Habitat et la Commission économique pour l'Europe ont également collaboré pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du logement ainsi que sur la Charte de Genève sur le logement durable de l'Organisation des Nations Unies.

83. La Rapporteuse spéciale sur le logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant ainsi que sur le droit à la non-discrimination à cet égard a collaboré avec ONU-Habitat pour faire connaître les responsabilités des pouvoirs publics en ce qui concerne le droit à un logement convenable. Plus particulièrement, ONU-Habitat a contribué à l'établissement d'un rapport de la Rapporteuse spéciale sur la sécurité d'occupation, notamment pour les pauvres en milieu urbain (A/HRC/22/46). Il a également contribué à l'élaboration du manuel sur la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement, de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement.

84. ONU-Habitat a renforcé sa collaboration avec le HCDH. Les deux organisations ont élargi les activités qu'elles mènent ensemble, sous les auspices de Programme des Nations Unies pour le droit au logement, afin d'inclure l'appui du HCDH en faveur de l'intégration institutionnelle de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre du développement urbain durable. En 2014, elles ont publié ensemble une version révisée de la fiche d'information n° 25/Rev. 1 sur les expulsions forcées, un clip vidéo sur les expulsions forcées et un rapport largement diffusé sur l'évaluation des conséquences des expulsions forcées.

85. ONU-Habitat et le PNUD ont poursuivi leur collaboration dans le domaine de la construction écologique pour le logement durable. Les deux organisations travaillent à l'élaboration d'un document sur les bâtiments écologiques pour la construction de logements sociaux, qui sera publié dans le cadre du Réseau mondial d'ONU-Habitat pour le logement durable. Elles contribuent également au programme Aménagement et construction durables, au titre du Cadre décennal de

programmation concernant les modes de consommation et de production durables et de la Stratégie mondiale du logement.

86. Plus particulièrement, ONU-Habitat a participé aux travaux de l'équipe spéciale sur l'écologisation de la chaîne d'approvisionnement, dans le cadre de l'Initiative du PNUE « Bâtiments durables et climat », et siégé au Comité directeur des projets pilotes entrepris récemment au Bangladesh et en Inde au titre de l'Initiative « Logements sociaux durables ».

87. Sous la direction d'ONU-Habitat, le PNUD a participé à l'élaboration de stratégies nationales du logement au Guyana et au Lesotho. ONU-Habitat a récemment commencé à participer activement aux travaux du Groupe d'appui interorganisations pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

F. Réduction des risques et relèvement

88. ONU-Habitat fournit un appui aux États membres et aux autorités locales partenaires dans le cadre de sa Politique stratégique relative aux établissements humains et à la crise (2008), qui relie ses activités humanitaires, de transition ou de développement, aux niveaux mondial, régional, national et local.

89. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a appuyé les activités humanitaires des Chefs du Comité permanent interorganisations, du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations et du Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence du Comité permanent interorganisations, dans des situations d'urgence dans les pays suivants : Malawi, Mozambique, Pakistan, Philippines, République arabe syrienne et Iraq, Serbie, Soudan du Sud et Tuvalu, et dans l'État de Palestine.

90. Pour la programmation et la mise en œuvre de projets humanitaires et de relèvement, ONU-Habitat a collaboré étroitement notamment avec le HCR, l'UNICEF, le PNUD, l'OMS, UNOPS et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en particulier dans le cadre de la crise régionale République arabe syrienne-Iraq.

91. ONU-Habitat a continué à présider le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur les moyens de répondre aux problèmes humanitaires en milieu urbain. En partenariat avec des organismes apparentés des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales, l'agence a élaboré une stratégie et un plan d'action afin de mettre en place de nouvelles mesures améliorées concernant les interventions humanitaires en milieu urbain, qui devront être appliquées par tous les organismes.

92. ONU-Habitat participe à la préparation de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra en mars 2015, à Sendai (Japon). L'organisation a aidé les États membres et le secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes à formuler le programme de réduction des risques en milieu urbain pour les 15 prochaines années.

93. En outre, en avril 2014, ONU-Habitat a coordonné l'élaboration de la Collaboration Medellín sur la résilience des villes, qui est une alliance entre neuf organisations pour la mise en œuvre de programmes et de projets, d'une valeur de plus de 2 milliards de dollars, dans plus de 2 000 villes, et a pour but d'aider les

autorités locales à bâtir des villes qui résistent à tout type de choc possible. Les neuf organisations concernées sont ONU-Habitat, le Groupe de la Banque mondiale, la Fondation Rockefeller, le secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 100 villes résilientes, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds mondial pour la prévention des catastrophes et le relèvement, le Groupe du C40 sur le leadership de l'action climatique dans les villes et le Local Governments for Sustainability.

94. ONU-Habitat a continué à mettre au point des outils de mesure et de surveillance de la résilience des établissements humains et réalise des progrès considérable dans ses 10 villes partenaires et dans un réseau croissant de villes associées de par le monde. Les 10 villes partenaires concernées sont les suivantes : Concepción (Chili); Portmore (Jamaïque); Lokoja (Nigéria); Dar es-Salam (République-Unie de Tanzanie); Barcelone (Espagne); Beyrouth; Téhéran; Balangoda (Sri Lanka); Cagayan de Oro (Philippines); et Wellington (Nouvelle-Zélande). En outre, une nouvelle initiative lancée en juillet 2015 fera appel à un cadre de résilience pour la programmation conjointe avec les partenaires humanitaires et de développement dans les États fragiles.

95. En Afrique, ONU-Habitat a également collaboré avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) de l'ONU au programme sur la réduction des risques et la résilience des villes en Afrique lusophone, qui vise à développer les moyens dont disposent les municipalités pour faire face à d'éventuelles catastrophes.

96. ONU-Habitat a détaché du personnel d'encadrement auprès de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, à Accra et à Monrovia, afin de l'aider à comprendre la dimension urbaine de la crise et à adapter ses interventions à des contextes urbains.

97. En outre, l'UNICEF aide ONU-Habitat dans le cadre d'une série de projets de réduction des risques comprenant notamment des projets de protection de la sécurité des personnes et d'atténuation des risques au Mozambique et à Madagascar. Au Mozambique, les travaux prévoient la révision des codes du bâtiment et des normes de construction des écoles, ainsi que la mise au point de programmes scolaires sur la réduction des risques et d'outils d'évaluation des suites des catastrophes.

98. ONU-Habitat a obtenu le statut d'observateur auprès de l'OIM à la cent cinquième session du Conseil de l'organisation, qui s'est tenue à Genève, du 25 au 28 novembre 2014. Il s'est également engagé à approfondir ses relations avec l'OIM dans le cadre de ses activités au niveau des pays et au niveau politique, spécialement durant la préparation de la Conférence ministérielle sur les migrants et les villes prévue en 2015 et les préparatifs d'Habitat III. Les projets conjoints en cours au Népal, en Haïti, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines, en Iraq et au Mozambique ont comporté des travaux sur les questions foncières, la reconstruction de logements et la réduction des risques de catastrophe, ainsi que des services d'experts-conseils pour une architecture résiliente.

G. Recherche et renforcement de capacités

99. ONU-Habitat a travaillé en étroite collaboration avec la CEA et le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur le service public, la décentralisation, la

gouvernance locale et le développement urbain, à la mise en œuvre du nouvel « Agenda urbain pour l'Afrique », y compris à la préparation des rapports nationaux d'Habitat III, au renforcement des capacités des partenaires du Programme pour l'habitat au niveau sous-régional, aux dialogues sur les politiques et à la recherche appliquée, dans le but de faciliter la préparation et l'adoption du rapport régional et de la position africaine à Habitat III.

100. On espère que ce partenariat donnera davantage de visibilité à l'urbanisation et permettra de consolider les partenariats entre les acteurs étatiques et non étatiques en vue de l'adoption d'un nouvel agenda urbain, document qui devrait être adopté à l'issue de la Conférence d'Habitat III.

101. ONU-Habitat a fourni à l'UNESCO une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans le domaine du développement urbain durable au titre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable et de l'élaboration de l'Index mondial des villes apprenantes, mis au point par l'UNESCO. L'UNESCO a continué d'apporter sa contribution à l'Alliance mondiale des opérateurs du secteur de l'eau, que dirige ONU-Habitat.

H. Prise en compte de l'égalité des sexes et autonomisation des femmes

102. Durant la période considérée, ONU-Habitat, l'UNICEF et ONU-Femmes ont poursuivi la mise en œuvre d'une initiative quinquennale conjointe « Des villes sûres et accueillantes pour toutes et tous », à l'appui de la sécurité urbaine dans les espaces publics de huit villes : Douchanbe, le Grand Manille, le Grand Beyrouth, Marrakech (Maroc), Nairobi, Rio de Janeiro (Brésil), San José et Tegucigalpa. Cette initiative repose sur le recours à des approches novatrices, sensibles aux préoccupations des femmes, et fondées sur des données factuelles. Elle permettra aux autorités locales, aux organisations de femmes et de jeunes et aux organismes de protection de la petite enfance de prendre des mesures appropriées pour améliorer la sécurité et prévenir et réduire la violence, y compris les abus sexuels et le harcèlement des femmes et des filles.

103. Des partenariats avec des organismes des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, et des organisations de la société civile ont été davantage renforcés par des ateliers de renforcement des capacités et des instances internationales telles que le Forum urbain mondial, la Commission de la condition de la femme, le Débat consacré à l'intégration du Conseil économique et Social et la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'Habitat III. À la septième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue en avril 2014, le Plan d'action pour l'égalité des sexes et la table ronde sur l'égalité des sexes et les femmes ont fourni un cadre pour les débats sur le nouveau programme pour les villes, ainsi que sur l'égalité des sexes et l'urbanisation. Des manifestations parallèles organisées par ONU-Habitat et ONU-Femmes pendant le débat du Conseil économique et social consacré à l'intégration, qui s'est tenu en mai 2014, et la première réunion du Comité préparatoire d'Habitat III, en septembre 2014, ont mis l'accent sur l'espace public et les femmes, les filles et les jeunes. Toutes les activités de plaidoyer ont mis en avant les avantages d'une approche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'urbanisation durable.

104. ONU-Habitat et le PNUE ont collaboré afin d'assurer la prise en compte de l'urbanisation dans le tout premier rapport mondial du PNUE sur l'avenir de l'environnement et l'égalité des sexes, qui devrait être publié en juin 2016. En outre, ONU-Habitat a chargé un membre du personnel d'y ajouter un chapitre sur l'urbanisation durable. On espère que par cet ajout et celui des questions d'égalité des sexes connexes, la prise en compte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le débat sur l'égalité des sexes et l'environnement sera d'autant plus renforcée.

V. Recommandations

105. Au vu de ce qui précède, les États Membres sont invités à :

a) Continuer d'accorder toute l'attention voulue au rôle de l'urbanisation dans le développement durable dans leurs débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable;

b) Adopter une stratégie intégrée qui inclut les principaux intéressés et tous les niveaux de gouvernement, afin de trouver des solutions novatrices propices à la viabilité économique, environnementale et sociale;

c) Harmoniser les idées sur les villes et les établissements humains recueillies dans le cadre des consultations en cours sur les grands problèmes mondiaux, y compris le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, les changements climatiques et la Conférence d'Habitat III;

d) Établir ou renforcer des politiques nationales d'urbanisation pour assurer le développement coordonné des établissements urbains de toutes tailles et exploiter pleinement la contribution potentielle de l'urbanisation au développement durable;

e) Utiliser les lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale, approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat en avril 2015, qui fournissent un cadre pour l'amélioration des politiques, plans, dessins et processus de mise en œuvre en vue d'établissements urbains plus compacts, mieux intégrés et connectés, qui favorisent la durabilité et la résilience, notamment par des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation à ces effets.